

- **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

- HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO
- COMMUNE RURALE DE LIBORE

- **AVIS D'ATTRIBUTION**

- HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY
- FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

- **PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS**

- MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT
- PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS DES TECHNIQUES MODERNES D'IRRIGATION
- DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE DOSSO
- ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS MARCEL INNÉ DE MAGARIA
- DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
- IEP/A/PLN/EC DE GUIDAN ROUMDJI DE MARADI
- DIRECTION REGIONALE DE JEUNESSE ET DU SPORT
- DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES DE DOSSO
- COMMUNE RURAL DE SOKORBE
- SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE L'ALPHABÉTISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS





Sommaire

- ACTUALITES (ARMP) Page 3
- EVALUER ET AMÉLIORER Page. 4
- AVIS D'APPEL D'OFFRES Page. 5-8
- AVIS D'ATTRIBUTION Page. 9
- PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS Page. 10-25
- DÉCISIONS DU CRD Page.26-31



Agence de Régulation des Marchés Publics



Journal des Marchés Publics

Hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Niger
N°370 du 5 au 11 Avril 2021

BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : armp@intnet.ne
Site web : www.armp-niger.org

Directeur de Publication
M. Ibrahim Allassane

Directrice de la Rédaction
Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction
Mme Zourkaleini Zara
M. Adamou Tahirou
M. Soumana Yacouba
M. Amadou Maman Rabiou
M. Almoctar Mahamane
M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger

BP: 383 Niamey - Niger

Tél. : +227 20 73 30 91

96 86 33 33

Tirage :

200 exemplaires

Abonnement/Distribution

ARMP : Tél : 20 72 35 00

Prestation de serment à la Cour d'Appel de Niamey :

La Présidente du Conseil National de Régulation de l'ARMP prend officiellement fonction !

“ Je jure de bien et fidèlement remplir la fonction dont je suis investi, de l'exercer en toute impartialité dans le respect de la loi, de garder les secrets des délibérations et des votes auxquels je peux être appelé à participer, de ne prendre aucune position publique ou privée sur les questions relevant de la compétence du comité et de me conduire en tout comme un digne et loyal agent public” : c'est par cette formule consacrée que la Conseillère Mme Mamadou Souleymane Gambo a prêté serment le lundi 09 Août 2021 à la Cour d'Appel de Niamey. Cet instant solennel marque sa prise de fonction. Nommée Conseillère ensuite Présidente du Conseil National de Régulation en juin dernier par décret pris en Conseil des Ministres, Mme Mamadou Souleymane Gambo s'est soumise à cet exercice conformément aux textes en vigueur. A l'issue de la cérémonie, le président de la Cour a donné acte du serment avant d'envoyer la nouvelle Présidente du CNR à l'exercice de ses fonctions.

La cérémonie de prestation de serment s'est déroulée dans la salle d'audience de la Cour d'Appel de Niamey en présence des membres du Conseil National de Régulation, du Secrétaire Exécutif de l'ARMP, M. Allassane Ibrahim, des cadres de ladite agence ainsi que de plusieurs invités.

Cette prestation de serment est faite conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 2011-687/PRN/PM et ses textes modificatifs subséquents portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Ladite disposition fait obligation aux Conseillers de l'ARMP de prêter serment devant la Cour d'Appel sur le livre saint de leur confession avant d'entrer en fonction.

Ainsi, avant de soumettre la Conseillère Mme Mamadou Souleymane Gambo à cet exercice, le Président de la Cour a invité le substitut du procureur pour son réquisitoire. Celui-ci a indiqué qu'au regard de l'examen des pièces du dossier de la Conseillère, rien ne s'oppose à la prestation de serment. Les conditions posées par la loi étant toutes respectées, le substitut du procureur a demandé à la Cour de recevoir le serment de la Conseillère et de la renvoyer à l'exercice de sa fonction.

Après la lecture de la formule consacrée, le Président



de la Cour a invité Mme Mamadou Souleymane Gambo à poser la main droite sur le Noble et Saint Coran et à prononcer, à haute et intelligible voix : “ je le jure “. Ce qui fut fait !

“La cour donne acte de votre prestation de serment et vous renvoie à l'exercice de vos fonctions “, a déclaré le président de la cour.

S'adressant par la suite à la PCNR, le président de la Cour a indiqué que cette prestation de serment n'est pas une simple formalité tout en rappelant le caractère légal et obligatoire de ladite cérémonie. L'intéressée mesure sans doute la portée de son serment, a-t-il souligné. Il a mis l'accent sur l'importance des marchés publics dans la gestion des affaires publiques avant de souhaiter bonne chance à la PCNR.

Il faut rappeler que le Conseil National de Régulation est un organe tripartite et paritaire comprenant des membres représentant l'administration publique, le secteur privé et la société civile. Il est l'organe d'orientation et de décision de l'Agence de Régulation des Marchés Publics disposant des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Agence, définir et orienter sa politique générale, et évaluer sa gestion.

Les membres du CNR sont choisis en raison de leur intégrité morale et leurs compétences et expériences dans les domaines techniques, économiques, juridiques et des marchés publics. Ils sont désignés par les structures qu'ils représentent et nommés par décret pris en Conseil des Ministres. Le CNR comprend en son sein le Comité de Règlement des Différends et le Comité Ad' hoc d'arbitrage des litiges.

Maharou Habou Oumarou
CC/RP



Atelier sur la revue à mi-parcours des plans prévisionnels des marchés publics : Évaluer et améliorer la performance du système de passation des marchés publics

Du 4 au 7 Août 2021 s'est tenu à Sadoré, région de Tillabéry, un atelier sur la revue semestrielle des plans prévisionnels des marchés publics des autorités contractantes du niveau central. Organisé par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en collaboration avec la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DGCMP/EF), l'atelier a réuni divers acteurs intervenant dans la chaîne de passation des marchés publics. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par M. Allassane Ibrahim, Secrétaire Exécutif de l'ARMP, en présence du Directeur Général du Contrôles des Marchés Publics et des Engagements Financiers, M. Chaibou Daouda.



La rencontre qui a duré quatre jours (4) a regroupé les représentants de quatre-vingt (80) autorités contractantes du niveau central composés des Contrôleurs des Marchés Publics et des Engagements Financiers (CMP/EF), les Directeurs des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP/DSP) et les Responsables de passation des marchés. Il s'est agi au cours de la rencontre de faire une revue de l'état de mise en œuvre des plans prévisionnels des marchés publics (PPM) des autorités contractantes au titre du premier semestre 2021. De façon spécifique, il s'est agi pour chaque autorité contractante de présenter l'état de mise en œuvre des plans prévisionnels des marchés publics au premier semestre 2021 ; de ressortir les goulots d'étranglement liés à l'exécution des PPM et formuler des recommandations.

Dans le mot de bienvenue qu'il a prononcé à cette occasion, le Secrétaire Exécutif a d'abord rappelé aux participants, l'intérêt de l'atelier dont



les résultats devraient permettre de dresser l'état de mise en œuvre des activités programmées au premier semestre 2021. Il a ensuite exhorté les participants à plus de sérénité pour que les objectifs assignés à cette rencontre puissent être atteints. Il a saisi l'occasion pour rappeler les dispositions pertinentes du Code des Marchés Publics ayant trait au PPM.

L'atelier a passé en revue les principaux enjeux liés au respect des PPM. Il a également permis de faire le point sur les avancées enregistrées dans le cadre de l'exécution des PPM.

A l'issue des travaux qui ont duré quatre jours, il a été établi une cartographie de l'état de mise en œuvre des PPM ; les obstacles liés à l'exécution des PPM sont connus et des recommandations ont été formulées notamment le respect des délais dans le cadre de l'élaboration et la publication des PPM et la réduction des recours abusifs aux additifs aux PPM. L'atelier a également recommandé aux acteurs de faire preuve de réalisme dans la programmation des activités en tenant compte du niveau des ressources mobilisables et des capacités des services techniques de l'autorité contractante à dérouler les procédures de façon efficace.



Maharou Habou Oumarou
CC/RP



HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES (AAPC) RÉF. 08/2021/ DRP/HNABD FOURNITURES DE BUREAU

1. Le présent avis fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés publié dans le journal des marchés publics N°374 du 06 au 12 février 2021;
2. L'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo (HNABD) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour fourniture de bureau:
3. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée (a l'article 50) du code des marchés publics et des délégations de service public ;
4. Le délai de commencement de livraison est de quinze (15) jours.
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier Demande de Renseignements et de Prix, auprès du service de l'Économat moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) F.CFA ;
6. Les offres présentées en un original et deux (2) copies, conformément aux données particulières devront parvenir ou être remises au Secrétariat du Directrice Générale de l'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo au plus tard le 2021 à heures minutes. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées ne seront pas acceptées.
7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres ;
8. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à heures minutes dans la salle de réunion de l'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister;
9. Par décision motivée, l'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente Demande de Renseignement et de Prix.
10. En cas d'envoi par la poste ou tout mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et l'Autorité contractante ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

La Directrice Générale



HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES (AAPC) RÉF. 09/2021/ DRP/HNABD ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU

1. Le présent avis fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés publié dans le journal des marchés publics N°374 du 06 au 12 février 2021;
2. L'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo (HNABD) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour acquisition mobilier de bureau:
3. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée (a l'article 50) du code des marchés publics et des délégations de service public ;
4. Le délai de commencement de livraison est de quinze (15) jours.
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier Demande de Renseignements et de Prix, auprès du service de l'Économat moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) F.CFA ;
6. Les offres présentées en un original et deux (2) copies, conformément aux données particulières devront parvenir ou être remises au Secrétariat du Directrice Générale de l'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo au plus tard le 2021 à heures minutes. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées ne seront pas acceptées.
7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres ;
8. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à heuresminutes dans la salle de réunion de l'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister;
9. Par décision motivée, l'Hôpital National Amirou Boubacar Diallo se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente Demande de Renseignement et de Prix.
10. En cas d'envoi par la poste ou tout mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et l'Autorité contractante ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

La Directrice Générale



COMMUNE RURALE DE LIBORE

Modèle d'Avis d'Appel d'Offres Ouvert – Cas sans pré qualification

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal des marchés publics N°397 du 23 au 29 Juillet 20
2. 21 .La Commune Rurale de Liboré dispose des fonds propre , afin de financer l'achat tracteur agricole et d'un camion benne, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°001/CRL/2021, benne et tracteur de caractéristique suivante :
 - benne basculante avec traction 6*4; marque reconnue poids 26 tonnes à vide
 - puissance 300 à 400 chevaux vapeur, type manuel et diesel
 - tracteur agricole de puissance 92 à 100 cv de type manuel
3. La Commune Rurale de Liboré sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'achat suivant : d'un tracteur agricole et un camion benne .
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 30 et 39 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Commune Rurale, Secrétaire Général Téléphone : 96 27 98 18, email : doullaye@hotmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après à la mairie de Liboré auprès du Secrétaire Général de 08 heure à 17 heure tous les jours ouvrable sauf le vendredi de 08 heures à 13 heures.
6. Les exigences en matière de qualifications sont : un tracteur et un camion neufs de marque reconnue fiable au Niger. Voir les DPAO pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : auprès du receveur municipal. La méthode de paiement sera un versement en espèces . Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé au maire de la commune rurale de Liboré. .
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après COMMUNE RURALE DE LIBORE au plus tard le 15 Septembre 2021 à 09 l'heure. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant d'un million (1 000 000) de FCFA.
10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 15 Septembre 2021 à 09 heures 30 mns à l'adresse suivante : à la mairie de Liboré ()

Le Maire

1. Jour, mois, année
2. [Insérer, si applicable: « ce contrat sera financé conjointement par {Insérer le nom du cofinancier} »].
3. Fournir une brève description des fournitures ou services, y compris les quantités principales, le lieu et la période de réalisation et autres informations de nature à permettre aux candidats potentiels de décider de leur participation ou non à l'Appel d'offres.
4. Par exemple: de 8.heures à 17 heures
5. Le prix demandé doit être un juste prix c'est-à-dire destiné à rembourser l'Autorité contractante du coût d'impression du DAO, du courrier et d'acheminement du dossier d'Appel d'offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence.
6. Par exemple chèque de caisse, virement sur un compte à préciser.
7. Par exemple chèque de caisse, virement sur un compte à préciser.
8. Le bureau où les offres sont ouvertes n'est pas nécessairement celui où les documents peuvent être consultés ou celui où les offres doivent être soumises. Un lieu seulement doit être mentionné pour la remise des offres, qui doit être situé aussi près que possible du lieu d'ouverture des offres afin de limiter la durée entre soumission et ouverture des offres.
9. Coordonner avec l'Article 23 des IC, "Ouverture des plis" et le DPAO.



COMMUNE RURALE DE LIBORE

Modèle d'Avis d'Appel d'Offres Ouvert – Cas sans pré qualification

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal des marchés publics N°397 du 23 au 29 Juillet 2021
1. La Commune Rurale de Liboré décidé sur fond propre, d'investir dans l'éducation afin de financer la construction de deux blocs de trois classes, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N° 02/CRL/2021 POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE TROIS CLASSES SUR LA CITE HANEBERI DANS LA COMMUNE RURALE DE LIBORE].
2. Le Maire de la Commune Rurale de Liboré sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction de deux blocs de trois classes dans la Commune Rurale de Liboré .
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 30 à 39 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la commune Rurale de Liboré, au bureau du Secrétaire Général Monsieur ADAMOU SOULEY ABDOULAYE, Téléphone 96 27 98 18, email : doullaye@hotmail.com. et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après à la Mairie de Liboré auprès du Secrétaire Général de 08 heures à 17 tous les jours ouvrables sauf les vendredis de 08 à 13 heures .
5. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - a) Certificat d'agrément national : option BTP 2ème catégorie ou plus
 - b) Attestation de Régularité Fiscal (ARF)
 - c) Attestation de non Exclusion de la Commande Publique datant de moins de six mois,
 - d) Déclaration d'engagement du soumissionnaire Attestant son respect vis-à-vis des normes environnementales et sociales,

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après auprès du Receveur Municipal. La méthode de paiement sera un versement en espèces . Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par plis fermés en dépôt .
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après COMMUNE RURALE DE LIBORE] au plus tard le 23 Septembre 2021, à 09 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de un million trois cent mille (1 300 000) en FCFA.
9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 23 Septembre 2021 à 09 heures 30 minutes à l'adresse suivante : dans la salle de réunion de la Mairie ()

1. [Insérer, si applicable: « ce contrat sera financé conjointement par {Insérer le nom du cofinancier} »].
2. Fournir une brève description des Travaux, y compris les quantités principales, le lieu et la période de réalisation, et d'autres informations de nature à permettre aux candidats potentiels de décider de leur participation ou non à l'Appel d'offres.
3. Par exemple: de 8.heures à 17 heures
4. Le prix demandé doit être un juste prix c'est-à-dire destiné à rembourser l'Autorité contractante du coût d'impression du DAO, du courrier et d'acheminement du dossier d'Appel d'offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence.
5. Par exemple chèque de caisse, virement sur un compte à préciser.
6. La procédure d'acheminement est généralement la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Pour des raisons d'urgence ou de sécurité, l'acheminement à domicile par messagerie peut être envisagé.
7. Le bureau où les offres sont ouvertes n'est pas nécessairement celui où les documents peuvent être consultés ou celui où les offres doivent être soumises. Un lieu seulement doit être mentionné pour la remise des offres, qui doit être situé aussi près que possible du lieu d'ouverture des offres afin de limiter la durée entre soumission et ouverture des offres.
8. Coordonner avec l'Article 23 des IC, "Ouverture des plis" et le DPAO.



AVIS D'ATTRIBUTION



HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°016/2021

Structure : **HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY/Exercice budgétaire 2021**

Source de financement : **BUDGET HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY**

Mode de passation : **DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX**

Référence du marché : **N°003/2021/DGHNN/DAF/SPM/DSP**

Objet du marché : **Fourniture de l'habillement du Personnel**

Date de notification aux soumissionnaires : **LE 21 juin 2021**

Approuvé : **le 08 juillet 2021**

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délai d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
Unique	ETS HAMA YACOUBA BP : 558 NIAMEY TEL : 98.70.00.23	34.953.870 F CFA TTC	Deux (02) MOIS	RETENU (conforme pour l'essentiel)

LE DIRECTEUR GENERAL

FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°12/21/UGT/PFS/CAB/PM

Structure : Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du Premier Ministre

Source de financement : Projet d'Appui à la Population et à la Santé (PAPS) dans le cadre de la mise en œuvre des sous-composantes 2.1 Promotion du changement social comportemental et 2.2 autonomisation des femmes et des Adolescentes

Objet du marché et mode de passation : Entente directe avec l'institution de Micro Finance ASSUSSU RAYAKARKARA pour assurer le paiement des bourses scolaires aux filles bénéficiaires du Cash Transfert de la Région de Tahoua de l'année scolaire 2020-2021

Nom et Adresse de l'Attributaire Définitif : Assussu Raya Karkara Siege Social Dogondoutchi BP: 53 Douchi Niger Tel : 20 65 40 58/21 65 59 95 Email : mutuelleark@yahoo.fr

Date d'approbation par l'ordonnateur délégué des Fonds d'investissement :

Montant du marché : Trois millions huit cent dix mille deux cent quarante (3 810 240) F CFA TTC
La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 101 du Décret N°2016-641/PRN/P du 1er Septembre 2016, portant code des marchés publics et des Délégations de service public



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(Travaux) Réhabilitation des bureaux et logement de la Direction Départementale de l'Urbanisme de Konni, Construction de mur de clôture de la Direction Départementale du Développement communautaire d'Illéla, et Réhabilitation de la Préfecture d'Illéla,	DGAC	AON	PM	21/06/21
2	(Travaux) Electrification des quartiers anciens de Diffa (Programme Diffa NGLAA	DGAC	AON	PM	15/06/21
3	(Travaux) Réhabilitation et construction d'une case de passage de la DR/UL de Diffa	DGAC	AON	PM	02/08/21
4	(Prestation intellectuelle) Assistance à maître d'ouvrage délégué dans le cadre des travaux de construction de la Tour de Pétrole,	DGAC	AMI	PM	21/06/21
5	(Travaux) Construction Tour du Pétrole.	DGAC	AON	PM	15/06/21
6	(Travaux) Construction des bureaux et logements de la Direction Départementale de l'Urbanisme et du Logement de Magaria	DGAC	AON	PM	25/06/21
7	(Travaux) Réhabilitation des bureaux et logement de la Direction Départementale de l'Urbanisme et du Logement de Mayahi et Réhabilitation de la Direction Départementale de l'Agriculture, des bureaux et logement de la Trésorerie Départementale de Tanout	DGAC	AON	PM	28/06/21
8	(Travaux) Réhabilitation du Gouvernorat de Niamey	DGAC	AON	PM	01/07/21
9	(Travaux) Réhabilitation de la Direction Départementale de l'Urbanisme et du Logement de Niamey et Réhabilitation bâtiment ex centre National de Radioprotection (CNRP) de Niamey	DGAC	AON	PM	15/06/21
10	(Travaux) Réhabilitation des bureaux et logement de la Direction Départementale de l'Urbanisme et du Logement de Téra	DGAC	AON	PM	05/07/21
11	(Travaux) Construction des murs de clôture du logement et des bureaux de la DR/UL de Maradi	DGAC	AON	PM	15/06/21
12	Réhabilitation de la DR/UL de Dosso	DGAC	AON	PM	02/08/21
13	(Prestation intellectuelle) Assistance à Maître d'Ouvrage Délégué dans le Cadre des Travaux de Construction de l'Hôpital de Référence de Tahoua	DGAC	AMI	PM	06/08/21
14	(Travaux) Construction de l'hôpital de Référence à Tahoua.	DGAC	AON	PM	10/08/21



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
30/06/21	02/07/21	02/08/21	07/08/21	17/08/21	24/08/21	02/09/21	180 jours	Budget National
24/06/21	25/06/21	26/07/21	31/07/21	10/08/20	17/08/21	26/08/2021	60 jours	Budget National
11/08/21	12/08/21	13/09/21	18/09/21	28/09/21	05/10/21	14/10/2021	90 jours	Budget National
30/06/21	02/07/21	02/08/21	07/08/21	17/08/21	24/08/21	02/09/21	12 mois	Budget National
24/06/21	25/06/21	26/07/21	31/07/21	10/08/20	17/08/21	26/08/2021	12 mois	Budget National
06/07/21	07/07/21	06/08/21	11/08/21	20/08/21	27/08/21	07/09/2021	120 jours	Budget National
07/07/21	09/07/21	09/08/21	14/08/21	24/08/21	31/08/21	09/09/2021	120 jours	Budget National
12/07/21	14/07/21	13/08/21	18/08/21	27/08/21	03/09/21	14/09/21	60 jours	Budget National
24/06/21	25/06/21	26/07/21	31/07/21	10/08/20	17/08/21	26/08/2021	120 jours	Budget National
14/07/21	15/07/21	13/08/21	07/08/21	17/08/21	24/08/21	02/09/21	120 jours	Budget National
24/06/21	25/06/21	26/07/21	31/07/21	09/08/21	17/08/21	26/08/2021	121 jours	Budget National
11/08/21	12/08/21	13/09/21	18/09/21	28/09/21	05/10/21	14/10/2021	121 jours	Budget National
17/08/21	18/08/21	17/09/21	25/09/21	11/10/21	28/10/21	27/11/21	12 mois	Budget National
19/08/21	23/08/21	22/09/21	27/09/21	06/10/21	13/10/21	22/10/2021	12 mois	Budget National

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS DES TECHNIQUES MODERNES D'IRRIGATION ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction du bâtiment de la Coordination et gestion du projet	SG	AON	PM	16/06/2021
2	Acquisition de matériel roulant	SG	AON	PM	18/06/2021
3	Acquisition mobiliers de bureau et Acquisition matériels informatiques	SG	AON	PM	22/06/2021
4	Manuel de procédures administrative, comptable et financière	SG	AMI	PM	17/06/2021
5	Acquisition, installation et paramétrage de logiciel comptable intégré et assistance comptable	SG	AON	PM	25/06/2021
6	Audit comptable et financier du projet	SG	AMI	PM	25/06/2021
7	Enquête de référence	SG	AMI	PM	28/06/2021
8	Etude complémentaire d'APD dans le cadre des aménagements au niveau des cinq (5) régions d'interventions du Projet et élaboration des dossiers d'appel d'offre	SG	AMI	PM	28/06/2021
9	Mise en place du système de suivi évaluation	SG	AMI	PM	30/06/2021
PRECIS/BAD					
10	1500 Kit/Produits phytosanitaires (1 litre de Produit + appareil de traitement- Maradi-Tahoua-Zinder) (covid 19)	Secrétaire Général	DRP	PM	16/06/2021
11	Mobilier de bureau et équipement	Secrétaire Général	DRP	PM	16/06/2021
12	7 Kits Equipement/logiciels informatique	Secrétaire Général	DRP	PM	18/06/2021



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS DES TECHNIQUES MODERNES D'IRRIGATION ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
25/06/2021	28/06/2021	29/07/2021	02/08/2021	11/08/2021	18/08/2021	27/08/2021	4 mois	BOAD
29/06/2021	30/06/2021	30/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	3 mois	BOAD
01/07/2021	02/07/2021	02/08/2021	07/08/2021	17/08/2021	24/08/2021	02/09/2021	45 jours	BOAD
28/06/2021	29/06/2021	30/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	45 jours	BOAD
06/07/2021	08/07/2021	06/08/2021	10/08/2021	19/08/2021	26/08/2021	06/09/2021	45 jours	BOAD
06/07/2021	08/07/2021	06/08/2021	10/08/2021	19/08/2021	26/08/2021	06/09/2021	30 jours	BOAD
28/06/2021	29/06/2021	30/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	2 mois	BOAD
28/06/2021	29/06/2021	30/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	60 jours	BOAD
09/07/2021	12/07/2021	11/08/2021	16/08/2021	25/08/2021	01/09/2021	10/09/2021	30 jours	BOAD
PRECIS/BAD								
25/06/2021	28/06/2021	05/07/2021	08/07/2021	19/07/2021	26/07/2021	04/08/2021	-	PRECIS/BAD
25/06/2021	28/06/2021	05/07/2021	08/07/2021	19/07/2021	26/07/2021	04/08/2021	-	PRECIS/BAD
29/06/2021	30/06/2021	07/07/2021	10/07/2021	20/07/2021	27/07/2021	05/08/2021	-	PRECIS/BAD



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS DES TECHNIQUES MODERNES D'IRRIGATION ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
13	5 Vehicules Tout Terrain	Secrétaire Général	AON	PM	21/06/2021
14	Acquisition de 120 pompes solaires (équipement complet) pour la région de Maradi-Tahoua-Zinder (covid 19)	Secrétaire Général	AON	PM	24/06/2021
15	Acquisition de 2400 Kits alimentaires ménage (100 kg de céréales ou équivalent) région Maradi, Tahoua et à Zinder (covid 19)	Secrétaire Général	AON	PM	29/06/2021
16	Acquisition de 4500 Kits engrais minéraux Maradi, Tahoua et à Zinder (covid 19)	Secrétaire Général	AON	PM	05/07/2021
17	Acquisition de 4500 Kits semences sélectionnées Maradi, Tahoua et à Zinder (covid 19)	Secrétaire Général	AON	PM	07/07/2021
18	Travaux de Réhabilitation de 05 seuils d'épandage dans la région de Tahoua	Secrétaire Général	AON	PM	12/07/2021

DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE DOSSO ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Rehabilitation Bâtiment de la DRES	DRES/DO	DC	PM	-
2	Acquisition des manuels scolaires	-	DRP	PM	18/06/2021



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS DES TECHNIQUES MODERNES D'IRRIGATION ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
30/06/2021	01/07/2021	31/07/2021	05/08/2021	16/08/2021	23/08/2021	01/09/2021	-	PRECIS/BAD
05/07/2021	07/07/2021	06/08/2021	11/08/2021	20/08/2021	27/08/2021	07/09/2021	-	PRECIS/BAD
08/07/2021	09/07/2021	09/08/2021	14/08/2021	24/08/2021	31/08/2021	09/09/2021	-	PRECIS/BAD
14/07/2021	15/07/2021	13/08/2021	18/08/2021	27/08/2021	03/09/2021	14/09/2021	-	PRECIS/BAD
16/07/2021	19/07/2021	18/08/2021	23/08/2021	01/09/2021	08/09/2021	17/09/2021	-	PRECIS/BAD
21/07/2021	23/07/2021	23/08/2021	28/08/2021	07/09/2021	14/09/2021	23/09/2021	-	PRECIS/BAD

DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE DOSSO ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	22/06/2021	29/06/2021	29/06/2021	08/07/2021	15/07/2021	26/07/2021	-	BN
29/06/2021	30/06/2021	05/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	-	FCSE



ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS MARCEL INNÉ DE MAGARIA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Fournitures de bureau	Directeur ENI	DRP	PM	14/06/2021
2	Fournitures scolaires	Directeur ENI	DRP	PM	16/06/2021
3	Produit d'entretien	Directeur ENI	DRP	PM	21/06/2021
4	Entretien bâtiment	Directeur ENI	DC	PM	-
5	Pause café pour la formation des élèves de la première année	Directeur ENI	DC	PM	-
6	Pause café pour la formation des élèves de la deuxième année	Directeur ENI	DC	PM	-

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimalif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Dotation CPJ en Matières d'œuvres dans la Région d'Agadez	le DRJS d' Agadez	DC	PM	-
2	Dotation CPJ en Matières d'œuvres dans la Région de Tillabéri	La DRJS de Tillabéri	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS MARCEL INNÉ DE MAGARIA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
23/06/2021	25/06/2021	02/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	1 mois	BN
25/06/2021	28/06/2021	05/07/2021	08/07/2021	19/07/2021	26/07/2021	04/08/2021	1 mois	BN
30/06/2021	02/07/2021	09/07/2021	12/07/2021	21/07/2021	28/07/2021	06/08/2021	1 mois	BN
-	14/06/2021	18/06/2021	18/06/2021	29/06/2021	06/07/2021	15/07/2021	1 mois	BN
-	14/06/2021	18/06/2021	18/06/2021	29/06/2021	06/07/2021	15/07/2021	1 mois	FCSE
-	14/06/2021	18/06/2021	18/06/2021	29/06/2021	06/07/2021	15/07/2021	1 mois	FCSE

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	14/06/2021	21/06/2021	21/06/2021	30/06/2021	07/07/2021	16/07/2021	30 jours	Fonds Commun
-	14/06/2021	21/06/2021	21/06/2021	30/06/2021	07/07/2021	16/07/2021	30 jours	Fonds Commun



PROJET D'APPUI AUX REFUGIÉS ET AUX COMMUNAUTÉS D'ACCEUIL (PARCA) PPM ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Contrôle technique des travaux d'AEP de la ville de Diffa	Coordonnateur	AMI	PM	14/06/2021
2	Contrôle technique des travaux des kits agricoles et seuils dans la région de Diffa	Coordonnateur	AMI	PM	17/06/2021
3	Contrôle technique des travaux des kits agricoles et seuils dans les régions de Tahoua et Tillabéri	Coordonnateur	AMI	PM	22/06/2021
4	Contrôle technique des travaux des routes rurales dans la région de Diffa	Coordonnateur	AMI	PM	23/06/2021
5	Contrôle technique des travaux des routes rurales dans la région de Tahoua	Coordonnateur	AMI	PM	28/06/2021
6	Travaux de renforcement du système d'adduction d'eau potable de la ville de Diffa	Coordonnateur	AON	PM	30/06/2021
7	Travaux de réalisations des kits agricoles dans les communes de la région de Diffa	Coordonnateur	AON	PM	05/07/2021
8	Travaux de réalisations des kits agricoles dans les communes des régions de Tahoua et Tillabéri	Coordonnateur	AON	PM	07/07/2021
9	Travaux de réalisation des routes rurales dans la région de Tahoua	Coordonnateur	AON	PM	13/07/2021
10	Renforcement des capacités techniques des bénéficiaires sur les bonnes pratiques en productions végétales, animales, aquacoles, etc.	coordonnateur	AMI	PM	20/07/2021
11	Acquisition de matériel et équipements informatiques pour les services centraux et déconcentrés des Ministères en charge de l'Intérieur, de Développement Communautaire et de l'Action Humanitaire	coordonnateur	AON	PM	02/08/2021



PROJET D'APPUI AUX REFUGIÉS ET AUX COMMUNAUTÉS D'ACCEUIL (PARCA) PPM ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
23/06/2021	24/06/2021	24/07/2021	28/07/2021	06/08/2021	13/08/2021	24/08/2021	17 mois	IDA
28/06/2021	30/06/2021	30/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	5 mois	IDA
01/07/2021	02/07/2021	02/08/2021	04/08/2021	13/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	5 mois	IDA
02/07/2021	05/07/2021	04/08/2021	09/08/2021	18/08/2021	25/08/2021	03/09/2021	3 mois	IDA
07/07/2021	09/07/2021	09/08/2021	12/08/2021	23/08/2021	30/08/2021	08/09/2021	5 mois	IDA
09/07/2021	12/07/2021	11/08/2021	16/08/2021	25/08/2021	01/09/2021	10/09/2021	15 mois	IDA
14/07/2021	16/07/2021	16/08/2021	19/08/2021	30/08/2021	06/09/2021	15/09/2021	-	IDA
16/07/2021	19/07/2021	18/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	07/09/2021	16/09/2021	-	IDA
22/07/2021	26/07/2021	25/08/2021	30/08/2021	08/09/2021	15/09/2021	24/09/2021	-	IDA
29/07/2021	30/07/2021	29/08/2021	02/09/2021	13/09/2021	20/09/2021	29/09/2021	2 mois	IDA
11/08/2021	16/08/2021	15/09/2021	17/09/2021	28/09/2021	05/10/2021	14/10/2021	2 mois	IDA



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ADDITIF N°5

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Travaux de construction et / Réhabilitation de 236 Km des routes rurales dans la région de Tahoua	SG	AOO	PM	18/06/2021
2	Etude d'exécution et contrôle & surveillance des travaux de construction et / Réhabilitation de 42 Km des routes rurales dans la région de Tahoua	SG	AMI	PM	21/06/2021
3	Travaux de construction et / Réhabilitation de 42 Km des routes rurales dans la région de Tahoua	SG	AOO	PM	17/06/2021
4	Travaux de construction/réhabilitation de 193,139 km de routes rurales dans la région d'Agadez	SG	AOO	PM	15/06/2021
5	Travaux de construction/réhabilitation de 223,5 km des routes rurales dans la région de Tillabéri	SG	AOO	PM	16/06/2021
6	Acquisition de matériel pour l'archivage physique des documents des marchés publics	SG	DC	PM	-
7	Etudes d'exécution, Contrôle et Surveillance des travaux de construction et/réhabilitation de 667 Km de routes rurales dans les régions de Dosso, Maradi Tillabéri et Zinder	SG	AMI	PM	22/06/2021
8	Travaux de construction et/réhabilitation de 667 Km de routes rurales dans les régions de Dosso, Maradi Tillabéri et Zinder	SG	AOO	PM	23/06/2021

IEP/A/PLN/EC DE GUIDAN ROUMDJI DE MARADI ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des produits alimentaires pour les écoles à cantines	IEP	DRP	PM	11/06/2021



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ADDITIF N°5

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
29/06/2021	01/07/2021	02/08/2021	07/08/2021	17/08/2021	24/08/2021	02/09/2021	12 mois	BN
30/06/2021	05/07/2021	04/08/2021	18/08/2021	27/08/2021	03/09/2021	14/09/2021	9 mois	BN
28/06/2021	02/07/2021	02/08/2021	07/08/2021	17/08/2021	24/08/2021	02/09/2021	8 mois	BN
24/06/2021	28/06/2021	28/07/2021	02/08/2021	12/08/2021	19/08/2021	30/08/2021	12 mois	BN
25/06/2021	29/06/2021	29/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	20/08/2021	31/08/2021	12 mois	BN
-	23/06/2021	28/06/2021	28/06/2021	07/07/2021	14/07/2021	23/07/2021	1mois	BN
01/07/2021	05/07/2021	06/08/2021	11/08/2021	20/08/2021	27/08/2021	07/09/2021	19 mois	BN
02/07/2021	06/07/2021	06/08/2021	11/08/2021	20/08/2021	27/08/2021	07/09/2021	18 mois	BN

IEP/A/PLN/EC DE GUIDAN ROUMDJI DE MARADI ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
22/06/2021	23/06/2021	30/06/2021	30/06/2021	09/07/2021	16/07/2021	23/07/2021	(01) Semaine	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE JEUNESSE ET DU SPORT ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Dotation CPJ en Matières d'œuvres dans la Région d'Agadez	le DRJS d' Agadez	DC	PM	18/06/2021
2	Dotation CPJ en Matières d'œuvres dans la Région de Niamey	La DRJS de Tillabéri	DC	PM	18/06/2021

DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES DE DOSSO ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Dotation des CFM en matière d'œuvre pour l'organisation des sessions d'examens de fin d'année	DR	DRP	PM	10/06/21

COMMUNE RURAL DE SOKORBE

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Travaux de rehabilitation de 7 km piste rurale reliant le villade de madou a l'axe Dosso-loga dans la Commune Rurale de Sokorbe, Region de Dosso	SG	AOON	PM	15/06/2021
2	Recrutement cabinet suivi-contrôle	SG	CI	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE JEUNESSE ET DU SPORT ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
24/06/2021	28/06/2021	12/07/2021	19/07/2021	26/07/2021	02/08/2021	09/08/2021	30 jours	Fonds Commun
24/06/2021	28/06/2021	12/07/2021	19/07/2021	26/07/2021	02/08/2021	09/08/2021	30 jours	Fonds Commun

DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES DE DOSSO ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
21/06/21	23/06/21	30/06/21	05/07/21	14/07/21	21/07/21	30/07/21	15 Jours	B.N

COMMUNE RURAL DE SOKORBE

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
24/06/2021	25/06/2021	26/07/2021	31/07/2021	10/08/2021	17/08/2021	26/08/2021	90 JRS	PADAD II NIG25
-	09/07/2021	14/07/2021	14/07/2021	23/07/2021	30/07/2021	10/08/2021	90jrs	PADAD II NIG25



SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Etudes Techniques pour l'Elaboration des dossiers d'APD , de DAO et Contrôle et Surveillance des travaux du Projet d'extension et de renforcement des systèmes d'alimentation en, eau potable des trois (3) Chefs-lieux des Régions de Maradi, Dosso et Diffa	DMA-DEPE	AMI	PM	15-06-21
2	Contrôle et surveillance des travaux Réhabilitation de quatre (04) unités de déferrisation à Illéla, Bagaroua, Loga et Keita	DMA-DPCE	AMI	PM	15-06-21
TRAVAUX ET FOURNITURES					
3	Acquisition d'armoires fauteuils et bureaux	DMA-DTL	DC	PM	-
4	Alimentation en eau potable du Centre de Santé Intégré de Misrata dans la Commune urbaine d'Agadez	DMA-DTL	DC	PM	-
5	Travaux de construction du mur de clôture du Réservoir R8 de Niamey	DMA-DTL	DC	PM	-

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE L'ALPHABÉTISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des imprimés scolaires	SG	DRP	PM	15/06/2021
2	Acquisition des Fournitures scolaires (cahiers de 300 pages et de 200 pages)	SG	DRP	PM	15/06/2021
3	Acquisition des Fournitures scolaires (ardoises)	SG	AON	PM	15/06/2021



SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
24-06-21	30-06-21	30-07-21	06-08-21	17-08-21	24-08-21	02-09-21	5,00	Budget SPEN
24-06-21	30-06-21	30-07-21	06-08-21	17-08-21	24-08-21	02-09-21	6,00	Budget SPEN
TRAVAUX ET FOURNITURES								
-	10-06-21	14-06-21	14-06-21	23-06-21	30-06-21	09-07-21	1,00	Budget SPEN
-	10-06-21	14-06-21	14-06-21	23-06-21	30-06-21	09-07-21	1,50	Budget SPEN
-	10-06-21	14-06-21	14-06-21	23-06-21	30-06-21	09-07-21	2,00	Budget SPEN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE L'ALPHABÉTISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
24/06/2021	25/06/2021	02/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	30 jours	BN
24/06/2021	25/06/2021	02/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	30 jours	BN
24/06/2021	25/06/2021	26/07/2021	31/07/2021	10/08/2021	17/08/2021	26/08/2021	90 jours	BN



Décision N° 023 / ARMP/CRD

du 27 Mai 2021 sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général de la société Graphique Industrie SA, sise Avenue Cheikh Zayed Hamadallaye, BP 2412, Bamako, République du Mali, TEL : (00223) 20 29 30 00, (00227) 84 23 49 24 contre le Ministère des Enseignements Secondaires (MES), relatif à l'Appel d'Offres Ouvert National (AOON) N°004/FS/2021/MES/SG/DMP/DSP, portant acquisition des fournitures scolaires et matériels didactiques pour la rentrée 2021-2022 en deux (02) lots.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;

Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;

Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;

Vu La résolution du CNR en date du 18 MAI 2021, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,

Vu la Décision N°000021/PCNR/ARMP du 19 Mai 2021, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la lettre en date du 25 mai 2021 du Directeur

Général de la société Graphique Industrie Société Anonyme (SA) ;

Vu les pièces du dossier ;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session du **jeudi vingt-sept mai deux mille vingt et un** à laquelle siégeaient **Messieurs Fodi Assoumane**, Président, **Rabiou Adamou**, **Zarami Abba Kiari**, **Mesdames Diori Maimouna Male** et **Ali Mariama Ibrahim Maifada**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs Ado Salifou Mahaman Laoualy**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques par intérim et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance ; après en avoir délibéré conformément à la loi, le Comité de Règlement des Différends, a rendu la décision dont la teneur suit :

Entre

La société Graphique Industrie SA,
Demanderesse d'une part ;

Et

Le Ministère des Enseignements Secondaires,
Défendeur, d'autre part ;

Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre N°0274/MES/SG/DMP/DSP en date du mercredi 19 mai 2021, le Secrétaire Général Adjoint du **Ministère des Enseignements Secondaires (MES)**, Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié au Directeur Général de la société **Graphique Industrie SA**, le rejet de son offre aux motifs qu'il y a fourni des échantillons de cahiers sur lesquels figure à la page de garde, une carte du Niger non conforme au découpage administratif actuel.

En effet, la PRM a relevé, d'une part, qu'en dehors des chefs-lieux des régions, c'est uniquement les noms d'un (1) ou de quelques départements par région et de certaines villes n'ayant pas le



statut de département de la région d'Agadez qui sont mentionnés et, d'autre part, pour le **lot 1**, l'échantillon du cahier de 300 pages est présenté en un seul bloc au lieu d'un ensemble de six (6) cahiers de 48 pages chacun.

Par ailleurs, les deux (02) lots ont été attribués à **BM TRANS** pour les montants de **trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quarante-cinq mille francs (399 245 000) FCFA TTC** et **quatre cent douze millions trente-sept mille cinq cent francs (412 037 500) FCFA TTC**.

Le **lundi 24 mai 2021**, le Directeur Général de la société **Graphique Industrie SA** a introduit un recours préalable devant le **Ministère des Enseignements Secondaires** pour contester les motifs du rejet de son offre.

Il soutient à l'appui de son recours les arguments suivants :

1. Sur la présentation de la carte du Niger à la page de garde des cahiers de 100 et 300 pages

Le requérant prétend que le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) n'a nulle part donné les détails sur les spécifications techniques des cahiers de **trois cent (300) pages** et se demande aussi, si le **MES** exige de présenter à la page de garde des cahiers, une carte avec découpage administratif actuel du Niger, le sort réservé à un échantillon d'une offre comportant au recto, une carte de relief ou géologique.

Il ajoute que ces échantillons de cahiers seront imprimés et assujettis à la présentation des ozalids pour l'obtention des BAT qui permettra au **MES** de choisir le type de carte devant figurer sur la page de garde notamment avec découpage administratif, en relief, climatique ou autres.

2. Sur la présentation d'un échantillon de cahiers en un seul bloc de 300 pages

Le requérant indique que l'échantillon qu'il a présenté est piqué à cheval mais qu'aucune spécification technique n'a été donnée dans le DAO sur la façon dont les **six (6) cahiers** doivent être reliés, ce qui justifie sa présentation en un **seul bloc de 300 pages**.

Il estime qu'en passation des marchés publics, il n'appartient pas à un soumissionnaire de deviner certaines spécifications techniques bien qu'il soit professionnel.

3. Sur la moins disance des offres

Graphique Industrie SA a relevé que le principe de l'économie consacré par l'**article 9** du Code des marchés publics n'a pas été respecté dans la procédure de passation du marché querellé, en ce sens que son offre satisfait à tous les critères d'éligibilité et de qualification et est la moins disante avec une économie de **cent sept millions sept cent quarante-cinq mille francs (107 745 000) FCFA TTC** pour le **lot 1** et **quatre-vingt-quatre millions sept cent quarante-sept mille cinq cents francs (84 787 500) FCFA** pour le **lot 2**.

4. Sur le grief relatif aux délais

Relativement à ce point, le requérant a reconnu l'absence de violation de textes susvisés portant sur les délais dans le cadre de passation des marchés publics et estime que le souci de transparence exige de l'autorité contractante, de préciser lesdits délais dans la lettre de notification du rejet des offres.

Par conséquent, il demande à la PRM de reprendre l'évaluation des offres et de lui attribuer les deux lots.

Par courrier N°0294/MES/SG/DMP/DSEMP en date du **mardi 25 mai 2021**, le Ministère des Enseignements Secondaires a, en réponse au recours préalable, introduit par la société **Graphique Industrie SA**, apporté les éclaircissements ci-après :

➤ Relativement à la carte du Niger devant figurer sur les cahiers :

La PRM fait savoir qu'il est important de rappeler au requérant que les cahiers seront distribués aux élèves du secondaire et qu'au-delà de simples cahiers, ces fournitures constituent des supports didactiques pour l'apprentissage desdits élèves.

Par conséquent, le **MES** estime que la carte du Niger présentée sur la page de garde des cahiers ne doit comporter aucune erreur dans le tracé et les mentions.

La PRM reconnaît que le DAO n'a pas précisé le type de carte, mais le choix d'une carte administrative du Niger doit présenter toutes les régions, tous les départements et à la bonne place.

En plus sur l'échantillon que **Graphique Industrie SA** a présenté, il ne figure qu'un à trois départements par région à l'exception de Diffa et Agadez.

Le **MES** fait valoir qu'il sera impardonnable pour



un ministère de l'éducation de fournir aux élèves des cahiers avec une carte du Niger incomplète, au risque de les induire en erreur eu égard au découpage administratif du Pays.

➤ **Au sujet des cahiers de 300 pages :**

La PRM rappelle au requérant qu'il a reconnu lui-même, avoir choisi de présenter un échantillon en un **seul bloc de 300 pages** au lieu de **six (6) cahiers**, au motif que le DAO n'a pas précisé la façon de les relier.

Elle ajoute que **Graphique Industrie**, en tant que professionnel du domaine, ne saurait méconnaître la technique de reliure à utiliser et estime que si le DAO n'a pas à le préciser et qu'il avait aussi la possibilité d'introduire une demande d'éclaircissements sur ce point avant de soumissionner.

➤ **Sur le grief relatif à l'offre la moins disante**

Sur ce point, le **MES** indique qu'en tant qu'habitué de compétition en marché public, le requérant ne peut pas ignorer qu'il faut d'abord satisfaire aux critères d'éligibilité et de qualification, avant l'étape d'analyse financière. Ainsi, pour être retenue, une offre doit être conforme pour l'essentiel au DAO et être la moins disante économiquement, ce qui n'est pas le cas de l'offre de **Graphique Industrie SA**.

➤ **Sur le délai d'exécution du marché**

Concernant ce grief, le **MES** soutient que **l'article 38 du code des marchés publics** et **l'article 13 de l'arrêté N°136/PM/ARMP**, fixant les délais dans le cadre de la passation des marchés publics, font obligation à la PRM de communiquer au soumissionnaire évincé le motif du rejet de son offre, le montant du marché ainsi que le nom de l'attributaire provisoire.

Cependant, ces textes n'ont nulle part exigé de préciser les délais d'exécution d'un marché dans la lettre de notification de rejet de l'offre et du reste, lors de la séance d'ouverture des plis, en présence du requérant, il a été lu publiquement, le délai d'exécution de **quatre (04) mois** proposé par l'attributaire provisoire.

Sur la recevabilité du recours :

L'article 165 du Code des Marchés Publics dispose que : « sous peine d'irrecevabilité, le recours préalable doit être exercé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification du rejet de l'offre ».

Dans le cas d'espèce, la société **Graphique**

Industrie SA, a introduit son recours préalable, le **lundi 24 MAI 2021**, après avoir reçu notification du rejet de son offre, le **mercredi 19 Mai 2021**.

En application des dispositions de **l'article 166** du même Code, en l'absence de décision favorable dans les **cinq (5) jours ouvrables** suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (3) jours ouvrables** pour présenter un recours devant le Comité de Règlement des Différends.

A compter du **mardi 25 Mai 2021**, date de la réponse au recours préalable, la société **Graphique Industrie SA** a jusqu'au **vendredi 28 Mai 2021**, pour introduire un recours contentieux devant le CRD, ce qu'elle a fait dès le **mardi 25 Mai 2021**, soit dans les délais et les formes requis.

Il y a lieu dès lors, de **déclarer recevable**, en la forme, le recours introduit par le Directeur Général de la société **Graphique Industrie SA**.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ déclare, recevable, en la forme, le recours introduit par le Directeur Général de la société **Graphique Industrie SA**;
- ✓ dit qu'en application de **l'article 167** du code des marchés publics, **la procédure de passation du marché querellé est suspendue**, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;
- ✓ dit **qu'un Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;
- ✓ dit que les **documents originaux relatifs** à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les **meilleurs délais** ;
dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier à la société **Graphique Industrie SA** ainsi qu'au **Ministère de l'Education Nationale**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 27 Mai 2021

LE PRÉSIDENT DU CRD



Décision N° 026 / ARMP/CRD

du 17 Juin 2021 sur l'examen au fond du recours introduit par le Directeur Général de la société Graphique Industrie SA, sise Avenue Cheikh Zayed Hamadallaye, BP 2412, Bamako, République du Mali , TEL : (00223) 20 29 30 00 , (00227) 84 23 49 24 contre le Ministère des Enseignements Secondaires (MES), relatif à l'Appel d'Offres Ouvert National (AOON) N°004/FS/2021/MES/SG/DMP/DSP, portant acquisition des fournitures scolaires et matériels didactiques pour la rentrée 2021-2022 en deux (02) lots.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

- Vu** la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu** la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu** la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
- Vu** le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu** le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu** le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu** La résolution du CNR en date du 18 MAI 2021, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,
- Vu** la Décision N°000021/PCNR/ARMP du 19 Mai 2021, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu** la lettre en date du 25 mai 2021 du Directeur Général de la société Graphique Industrie Société Anonyme (SA) ;
- Vu** les pièces du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session du **jeudi vingt-sept mai deux mille vingt et un** à laquelle siégeaient **Messieurs Fodi Assoumane**, Président, **Rabiou Adamou**, **Zarami Abba Kiari**, **Mesdames Diiori Maimouna Male** et **Ali Mariama Ibrahim Maifada**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs YACOUBA Soumana**, Directeur de la Règlementation et des Affaires Juridiques et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance ; après en avoir délibéré conformément à la loi, le Comité de Règlement des Différends, a rendu la décision dont la teneur suit :
- Entre
- La société Graphique Industrie SA, Demandeuse** d'une part ;
- Et
- Le Ministère des Enseignements Secondaires, Défendeur**, d'autre part ;
- Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.



EN LA FORME

Le recours ayant été introduit dans les formes et délais prévus par la loi et a été déclaré recevable par décision n°023/ARMP/CRD du 27 Mai 2021 du CRD et il y a lieu à présent de procéder à son examen au fond.

AU FOND

Par lettre N°0274/MES/SG/DMP/DSP en date du 19 mai 2021, le Secrétaire Général Adjoint du **Ministère des Enseignements Secondaires (MES)**, Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié au Directeur Général de la société **Graphique Industrie SA**, le rejet de son offre déposée dans le cadre du marché objet du présent recours aux motifs qu'il y a fourni des échantillons de cahiers sur lesquels figure à la page de garde, une carte du Niger non conforme au découpage administratif actuel.

En effet, la PRM fait valoir d'une part, qu'en dehors des chefs-lieux des régions, c'est uniquement les noms d'un (1) ou de quelques départements par région et de certaines villes n'ayant pas le statut de département de la région d'Agadez qui sont mentionnés sur ladite carte et, d'autre part, s'agissant du **lot 1**, l'échantillon du cahier de 300 pages est présenté en un seul bloc au lieu d'un ensemble de six (6) cahiers de 48 pages chacun.

La PRM porte par la même occasion, à la connaissance de **Graphique Industrie SA** que les deux (02) lots ont été attribués à la société **BM TRANS** pour les montants de **trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quarante-cinq mille francs (399 245 000) FCFA TTC** et **quatre cent douze millions trente-sept mille cinq cent francs (412 037 500) FCFA TTC**.

Le **24 mai 2021**, le Directeur Général de la société **Graphique Industrie SA** a introduit un recours préalable devant le **Ministère des Enseignements Secondaires** pour contester les motifs du rejet de son offre.

Il soutient à l'appui de son recours les arguments suivants :

1. **Sur la présentation de la carte du Niger à la page de garde des cahiers de 100 et 300 pages**

Le requérant prétend que le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) n'a nulle part donné les détails sur les spécifications techniques des cahiers de **trois cent (300) pages** et se demande dès lors, quel sort sera réservé à un échantillon d'une offre comportant au recto, une carte de relief ou une carte géologique si le **MES** exige de présenter à la page de garde des cahiers, une carte avec découpage administratif actuel du Niger.

Il ajoute qu'en tout état de cause, ces échantillons de cahiers seront imprimés et assujettis à la présentation des ozalids pour l'obtention des BAT ce qui permettra au **MES** de choisir le type de carte devant figurer sur la page de garde notamment avec découpage administratif, en relief, climatique ou autres.

2. **Sur la présentation d'un échantillon de cahiers en un seul bloc de 300 pages**

Le requérant indique que l'échantillon qu'il a présenté est piqué à cheval mais qu'aucune spécification technique n'a été donnée dans le DAO sur la façon dont les **six (6) cahiers** doivent être reliés, ce qui justifie sa présentation en un **seul bloc de 300 pages**.

Il estime qu'en passation des marchés publics, il n'appartient pas à un soumissionnaire de deviner certaines spécifications techniques même s'il est professionnel.

3. **Sur le caractère moins disant de son offre**

Graphique Industrie SA a relevé que le principe de l'économie consacré par l'**article 9** du Code des marchés publics n'a pas été respecté dans la procédure de passation du marché querellé, en ce sens que son offre satisfait à tous les critères d'éligibilité et de qualification et qu'elle est de loin la moins disante avec une économie de **cent sept millions sept cent quarante-cinq mille francs (107 745 000) FCFA TTC** pour le **lot 1** et **quatre-vingt-quatre millions sept cent quarante-sept mille cinq cents francs (84 787 500) FCFA** pour le **lot 2**.

4. **Sur le grief relatif aux délais**

Relativement à ce point, le requérant a reconnu l'absence de violation de textes susvisés portant sur les délais dans le cadre de passation des marchés publics et estime que le souci de transparence



DÉCISION DU CRD



exige de l'autorité contractante, de préciser lesdits délais dans la lettre de notification du rejet des offres.

Par conséquent, il demande à la PRM de reprendre l'évaluation des offres et de lui attribuer les deux lots.

Par courrier N°0294/MES/SG/DMP/DSEMP du **25 mai 2021**, le Ministère des Enseignements Secondaires a, en réponse au recours préalable, introduit par la société **Graphique Industrie SA**, souligné relativement à la carte du Niger devant figurer sur les cahiers, au requérant que les cahiers seront distribués aux élèves du secondaire et qu'au-delà de simples cahiers, ces fournitures constituent également des supports didactiques pour l'apprentissage desdits élèves. C'est pourquoi, la carte du Niger présentée sur la page de garde des cahiers ne doit comporter aucune erreur aussi bien dans le tracé et que dans les mentions.

La PRM tout en reconnaissant que le DAO n'a pas précisé le type de carte demandé, précise que le requérant ayant librement proposé une carte administrative du Niger a l'obligation de doit présenter toutes les régions, tous les départements et à la bonne place.

En plus sur l'échantillon que **Graphique Industrie SA** a présenté, il ne figure qu'un à trois départements par région à l'exception de Diffa et Agadez.

Le requérant insiste sur le fait qu'il sera impardonnable pour un ministère de l'éducation de fournir aux élèves des cahiers avec une carte du Niger incomplète, au risque de les induire en erreur eu égard au découpage administratif du Pays.

La PRM rappelle au sujet des cahiers de 300 pages au requérant qu'il a reconnu lui-même, avoir choisi de présenter un échantillon en un **seul bloc de 300 pages** au lieu de **six (6) cahiers**, au motif que le DAO n'a pas précisé la façon de les relier.

Elle indique que **Graphique Industrie SA**, en tant que professionnel du domaine, ne saurait méconnaître la technique de reliure à utiliser et estime que si le DAO ne l'avait pas précisé, il avait aussi la possibilité d'introduire une demande d'éclaircissements sur ce point avant de soumissionner.

Sur le grief relatif à l'offre la moins disante, la PRM fait remarquer qu'en tant qu'habitué de compétition

en marché public, le requérant ne peut pas ignorer qu'il faut d'abord satisfaire aux critères d'éligibilité et de qualification, avant l'étape d'analyse financière. Ainsi, pour être retenue, une offre doit être conforme pour l'essentiel au DAO et être la moins disante économiquement, ce qui n'est pas le cas de son offre.

Concernant grief sur le délai d'exécution du marché, la PRM soutient que **l'article 38 du code des marchés publics** et **l'article 13 de l'arrêté N°136/PM/ARMP**, fixant les délais dans le cadre de la passation des marchés publics, font obligation à la PRM de communiquer au soumissionnaire évincé le motif du rejet de son offre, le montant du marché ainsi que le nom de l'attributaire provisoire.

Cependant, ces textes n'ont nulle part exigé de préciser les délais d'exécution d'un marché dans la lettre de notification de rejet de l'offre et du reste, lors de la séance d'ouverture des plis, en présence du requérant, il a été lu publiquement, le délai d'exécution de **quatre (04) mois** proposé par l'attributaire provisoire.

DISCUSSION

PAR CES MOTIFS :

- ✓ déclare non fondé, le recours introduit par le Directeur Général de la société **Graphique Industrie SA** ;
- ✓ Confirme les résultats de l'évaluation ;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier à la société **Graphique Industrie SA** ; ainsi qu'au **Ministère des Enseignements Secondaires**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 27 Mai 2021

LE PRÉSIDENT DU CRD



Champ d'application des Différents modes de passation des marchés publics au Niger